

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

**Arrêté n° 9 portant classement au titre des monuments historiques d'objets mobiliers  
provenant de l'ancienne abbaye Saint-Benoît d'Aniane (Hérault) et conservés à  
l'Archéothèque de Vendémian (Hérault)**

---

**La ministre de la Culture,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu le décret n°2025-1016 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de la Culture ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2004 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancienne abbaye Saint-Benoît d'Aniane (Hérault) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers à Aniane (Hérault) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2023 portant inscription au titre des monuments historiques d'un tailloir, provenant de l'ancienne abbaye Saint-Benoît, à Aniane (Hérault) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2024 portant inscription au titre des monuments historiques de deux fragments d'une table d'autel, provenant d'Aniane (Hérault) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Occitanie en date du 14 février 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Occitanie en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 février 2026 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 19 juin 2023 portant accord au classement pour un tailloir et onze sculptures romanes ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 12 novembre 2024 portant adhésion au classement pour la table d'autel

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après provenant de l'abbaye Saint-Benoît d'Aniane (Hérault) présente, au regard de l'art et de l'histoire, un intérêt public, en ce qu'ils constituent des éléments significatifs du décor sculpté de cette abbaye carolingienne, aujourd'hui disparue, et documentent l'organisation, l'ornementation et l'histoire de son cloître roman, également détruit au XVI<sup>e</sup> siècle,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont classés au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, provenant de l'ancienne abbaye Saint-Benoît d'Aniane (Hérault) :

- Fragment d'angle de chapiteau orné de deux feuilles à marge ondulée ; pierre (calcaire) ; XII<sup>e</sup> siècle ; hauteur : 14,2 cm ; inv. : 23212-1 ; PM34005086 ;
- Fragment de grand tailloir à décor végétal, dont une fleur à cinq pétales ; pierre (calcaire) ; XII<sup>e</sup> siècle ; hauteur : 11,8 cm ; largeur : 34 cm ; inv. : 23213-1 ; PM34005087 ;
- Deux éléments d'une colonnette, gainée d'étoiles en caissons à quatre pointes ; pierre (calcaire) ; diamètre : 15 cm ; inv. : 23213-2 et 23213-4 ; PM34005088
  - élément n° 1 : hauteur : 25,5 cm ; diamètre : 15 cm ; épaisseur : 7 cm ; inv. : 23213-2 ;
  - élément n° 2 : hauteur : 16 cm ; diamètre : 15 cm ; épaisseur : 8 cm ; inv. : 23213-4
- Fragment d'angle de chapiteau à décor végétal ; pierre (calcaire) ; hauteur : 16,5 cm ; longueur : 10 cm ; inv. : 23213-3 ; PM34005089 ;
- Corbeille de chapiteau quadrangulaire à décor végétal ; pierre (calcaire) ; hauteur : 18,5 cm ; largeur : 19 cm ; inv. : 23213-7 ; PM34005090 ;
- Sculpture d'apôtre à la tête inclinée tenant un évangélaire dans la main gauche (deux fragments) ; pierre (calcaire) ; hauteur : 26,5 cm ; largeur maximale : 15 cm ; inv. : 23213-9 et 23213-10 ; PM34005091 ;
- Sculpture d'une tête de personnage coiffé d'un foulard ; pierre (calcaire) ; hauteur : 6,8 cm ; largeur : 4,5 cm ; inv. : 23213-11 ; PM34005092 ;
- Fragment de bloc sculpté à décor d'entrelacs inscrits dans un cartouche ; pierre (calcaire) ; hauteur : 29 cm ; largeur : 10 cm ; épaisseur : 8 cm ; inv. : 30809-29 ; PM34005093 ;
- Fragment de corbeille de chapiteau ou petit tailloir à crochet ; avec sur une face un décor de nimbe christique (visage détruit) et sur une autre face un décor de tête ; pierre (calcaire) ; largeur : 17,5 cm ; hauteur : 6,5 cm ; inv. : 30810-7 ; PM34005094 ;
- Fragment de chapiteau orné de deux couronnes de quatre feuilles d'acanthé ; pierre (calcaire) ; hauteur : 14 cm ; diamètre (milieu) : 15 cm ; diamètre (bas) : 13 cm ; inv. : 30810-8 ; PM34005095 ;
- Fragment de colonnette à décor « maniériste » combinant un motif végétal cruciforme hélicoïdal et un motif de trois perforations disposées en triangle ; pierre (calcaire) ; hauteur : 5 cm ; largeur : 4 cm ; inv. : 30820-1 ; PM34005096 ;
- Un tailloir sculpté, orné d'une frise de rubans (grecque), de motifs de trois perforations en triangle et de visages aux angles ; pierre (calcaire) ; milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; longueur : 78,5 cm ; largeur : 38,5 cm ; hauteur : 10 cm ; PM34005011 ;
- Une table d'autel, constituée de deux fragments sculptés ; VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle ; pierre (calcaire) ; longueur totale : 64 cm ; hauteur : 9 cm ; PM34005203 ;
  - Fragment n° 1 : longueur : 44 cm ; largeur : 24 cm ; hauteur : 9 cm ;
  - Fragment n° 2 : longueur : 20 cm ; largeur : 13 cm ; hauteur : 9 cm.

Ces objets mobiliers sont conservés à l'archéothèque de Vendémian Centre Hérault, 16 avenue du Tambourin, 34230 Vendémian (Hérault).

Ils appartiennent à la communauté de communes Vallée de l'Hérault, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est établi 2 parc d'activités de Camalcé, BP 15, 34150 Gignac.

**Article 2** : Le présent arrêté se substitue aux arrêtés préfectoraux du 28 décembre 2015, du 4 mai 2023 et du 21 octobre 2024 susvisés.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à la communauté de communes Vallée de l'Hérault, propriétaire et au dépositaire.

**Article 4** : Le préfet de la région Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 avril 2026.

Pour la ministre et par délégation,  
La sous-directrice des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux,



Isabelle CHAVE